http://eglisealareunion.org/?Affaire-Santier-les-fideles-entre-consternation-et-colere

« Affaire » Santier : les fidèles entre consternation et colère

- Actualité -



Date de mise en ligne : samedi 22 octobre 2022

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Sommaire

- Déclaration de Mgr de Moulins-B
- Les faits
- Réactions et commentaires

Ces jours derniers, un nouveau scandale a secoué l'Église de France. La presse chrétienne (le *Trombinoscope des évêques* chez Golias-Éditions, puis l'hebdomadaire *Famille chrétienne*) a en effet révélé que Monseigneur Santier, originaire du diocèse de Coutances, ancien évêque de Luçon puis de Créteil, avait fait l'objet de mesures disciplinaires en 2021 pour des faits de voyeurisme dans le cadre de la confession. Ces mesures étaient jusqu'alors restées secrètes. Ces révélations ont depuis été reprises, confirmées, analysées par de nombreux médias.

Face à la consternation et à l'indignation des fidèles, et alors que de nouveaux signalements concernant des faits qui auraient été commis par Monseigneur Santier sur de jeunes adultes dans les années 90, avant qu'il soit évêque, le Président de la Conférence des évêques de France, Monseigneur Éric de Moulins-Beaufort, a publié vendredi 21 octobre une déclaration dont voici le texte intégral.

Déclaration de Mgr de Moulins-Beaufort

La révélation dans la presse de faits graves mettant en cause Mgr Michel Santier est un choc pour de nombreux fidèles, en particulier dans les diocèses de Créteil, de Coutances et de Luçon. Je redis ma compassion pour ceux qui ont souffert de ces faits, mais aussi envers toutes celles et tous ceux que ces révélations blessent. Le sentiment de trahison, la tentation de découragement sont autant d'émotions que je comprends et qui nous traversent, tout comme l'incompréhension et la colère de beaucoup devant les actes eux-mêmes. J'entends et je reçois aussi les critiques formulées autour de l'absence de communication des mesures romaines quand elles ont été édictées.

Il ne peut y avoir d'impunité dans l'Église, quelle que soit la fonction de la personne mise en cause. Mgr Michel Santier a été sanctionné par l'autorité du Saint-Siège, après le signalement des faits par l'Archevêque dont il dépendait à l'époque, dès que ce dernier en a eu connaissance. De nouveaux éléments portés à la connaissance de Mgr Dominique Lebrun, archevêque de la province dont dépend désormais Mgr Michel Santier par son lieu de résidence, l'ont amené à informer Rome afin de rouvrir la procédure pour que de nouvelles mesures soient prises en conséquence. Il veille aussi à ce que les autorités civiles soient dûment informées.

J'entends aussi la demande d'une plus grande clarté sur ces procédures canoniques et les mesures qui peuvent en découler. Nous sommes là face à une tension entre les exigences du droit canonique, son usage, ses interprétations qui peuvent varier d'un expert à l'autre, les pratiques de la justice de notre pays, le respect des personnes et l'exigence de transparence que portent beaucoup de fidèles. Nous devons réfléchir à des changements dans nos procédures, dans notre façon de les mener comme d'en communiquer les résultats. Ce sujet important exige une étude sérieuse. Les évêques commenceront à y travailler dès l'assemblée plénière de novembre. Le groupe de travail sur les bonnes pratiques face à des plaintes mis en place après l'assemblée de novembre 2021 aura aussi des recommandations à faire en ce domaine. Nous porterons à Rome le fruit de nos réflexions et nos propositions pour améliorer ce qui peut l'être.

Je redis notre détermination à poursuivre ce chemin de vérité et de justice, pour que la confiance demeure possible

et que notre Église soit toujours plus fidèle à sa mission.

Éric de Moulins-Beaufort

Les faits

Années 1990. Dans le diocèse de Coutances où il était incardiné, le père Michel Santier, qui dirigeait une école de formation à la prière d'une année pour les 18-30 ans (l'École de la foi), « a exercé une emprise psycho-spirituelle et usé de son ascendant sur deux jeunes hommes majeurs à des fins sexuelles, explique l'hebdomadaire Famille chrétienne. Circonstances aggravantes, ces faits ont été commis avec une instrumentalisation des sacrements, notamment celui de la confession. »

En 2019, deux victimes se manifestent auprès des autorités ecclésiales. Ces personnes, deux hommes majeurs, expriment le désir de rester anonymes et ne souhaitent pas porter plainte. Au mois de décembre, l'archevêque de Paris, Monseigneur Michel Aupetit, adresse à Rome un dossier de signalement pour « abus spirituels à des fins sexuelles ».

Le 6 juin 2020, Monseigneur Santier annonce dans un communiqué qu'il a présenté sa démission au Pape, laissant entendre que celle-ci intervient pour raison de santé : « Voyant que je n'aurai pas les forces physiques pour poursuivre mon ministère parmi vous jusqu'à 75 ans et ayant traversé d'autres difficultés, en fin d'année 2019 après avoir réfléchi, prié et pris conseil, j'ai écrit au Pape François pour lui remettre ma charge d'évêque de Créteil. » Il demeure cependant évêque de Créteil jusqu'à la nomination de son successeur en janvier 2021. Il exerce depuis la fonction d'aumônier à l'abbaye de Saint-Sauveur le Vicomte (Manche).

Octobre 2022, parution du *Trombinoscope des évêques* qui fait allusion aux agissements de Monseigneur Santier, puis d'un article de *Famille chrétienne* qui dévoile toute l'affaire.

Le 20 octobre, Monseigneur Dominique Lebrun, archevêque de l'archidiocèse de Rouen, signale cinq autres victimes. Le procureur de la République est informé.

Réactions et commentaires

Dans le quotidien La Croix

- Affaire Santier, le choc et le dégoût. Éditorial de Jérôme Chapuis.

Dans l'hebdomadaire La Vie

- Affaire Santier : le silence est un abus de confiance. Éditorial de Aymeric Christensen.

Sur le blog de René Poujol, ancien journaliste et rédacteur en chef du Pèlerin

- Quelques réflexions autour de « l'affaire Mgr Santier »
- Nouvelles réflexions sur l'affaire Mgr Santier

Réaction de Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes, pour Vatican News

« Affaire » Santier : les fidèles entre consternation et colère

A" Analie A" Gantier: les indeles entre consternation et colere	_
Affaire Santier : « Je ne crois plus à la capacité de l'institution ecclésiale à rendre justice en matière pénale ».	
Tribune du père Stéphane Joulain, père blanc et psychothérapeute, dans La Croix.	